

Maisons-Alfort, le 5 juin 2019

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides INSPEC IPA à base de propan-2-ol, de la société Redditch Medical

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides INSPEC IPA de la société Redditch Medical dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille INSPEC IPA sont des types de produit 2¹ destinés à la désinfection des surfaces à base de 64 % (m/m) de propan-2-ol². La famille de produits biocides est divisée en 2 META RCP. Les produits de la famille INSPEC IPA sont prêts à l'emploi et destinés à la désinfection de salles propres en milieu industriel (biopharmaceutique et dispositifs médicaux) ainsi que dans les laboratoires par pulvérisation, versement ou avec des lingettes.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux

² Règlement d'exécution (UE) 2015/407 de la Commission du 11 mars 2015 approuvant le propanol-2 en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides des types 1, 2 et 4.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits INSPEC IPA a été évaluée par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités britanniques et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits INSPEC IPA ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produit INSPEC IPA est efficace contre les bactéries, les champignons et les levures lorsqu'il est appliqué dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté avec le propan-2-ol dans la littérature scientifique.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits de la famille INSPEC IPA pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition de la substance active estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique, sédimentaire, terrestre, ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation de la famille de produits INSPEC IPA, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées dans les eaux souterraines de la substance active liées à l'utilisation de la famille de produit INSPEC IPA sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits INSPEC IPA est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits INSPEC IPA

META-RCP	Organismes cibles	Doses d'emploi	Conditions d'emploi	Conclusions Anses
META RCP 1	Bactéries Levures Champignons	Produit prêt à l'emploi 50 mL de produit / m ²	Désinfection des surfaces en salles propres en milieu industriel (biopharmaceutique et dispositifs médicaux) ainsi que dans les laboratoires par - pulvérisation - versement direct sur les surfaces - essuyage Utilisateurs professionnels	Conforme
META RCP 2	Bactéries Levures	Produit prêt à l'emploi 6 lingettes / m ²	Désinfection des surfaces en salles propres en milieu industriel (biopharmaceutique et dispositifs médicaux) ainsi que dans les laboratoires par application avec des lingettes appropriées Utilisateurs professionnels	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	INSPEC IPA
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	2
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Redditch Medical
	Adresse	Discovery 2, William Armstrong Way, NETPark, Sedgefield, County Durham, TS21 3FD Royaume-Uni
Numéro de demande	BC-GU033617-18	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle en simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Redditch Medical
Adresse du fabricant	Discovery 2, William Armstrong Way, NETPark, Sedgefield, County Durham, TS21 3FD Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Discovery 2, William Armstrong Way, NETPark, Sedgefield, County Durham, TS21 3FD Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Stinnes Platz 1 45472 – Mülheim an der Ruhr Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Baton Rouge Chemical Plant (BRCP) Exxon Mobil Chemical Plant 4999 Scenic Highway, Baton Rouge Louisiana 70897 Etats-Unis

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Stinnes Platz 1 45472 – Mülheim an der Ruhr Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Haven 3222 Vondelingenweg 601 3196 KK, Vondelingenplaat Pays-Bas

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (% m/m)	
					Min	Max
Propan-2-ol (technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	64	64

2.2. Type de formulation

Meta RCP 1: AL (autres liquides) – solution prête à l'emploi / pulvérisation
Meta RCP 2: AL (autres liquides) – lingettes prêtes à l'emploi

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (% m/m)	
					Min	Max
Propan-2-ol (technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	64	64

2.2. Types de formulations

AL (autres liquides) – solution prête à l'emploi / pulvérisation

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 2 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H225: Liquide et vapeur hautement inflammable H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225: Liquide et vapeur hautement inflammable. H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver ... soigneusement après manipulation P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P370+P378: En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu/récipient dans...
Note	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Utilisateurs professionnels – traitement par pulvérisation

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces en salles propres en milieu industriel (biopharmaceutique et dispositifs médicaux) ainsi que dans les laboratoires
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation Versement Essuyage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 50 mL de produit par m ² de surface traitée Temps de contact : <u>Bactéries</u> - 5 minutes en condition de propreté - 15 minutes en condition de saleté <u>Levures</u> - 5 minutes en condition de propreté - 15 minutes en condition de saleté <u>Champignons</u> - 15 minutes en condition de propreté Application à température ambiante (20 ± 2°C)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille PEHD – 5 L Vaporisateur PEHD – 0,5 L; 1 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter les instructions d'emploi
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Vaporiser le produit à environ 15-20 cm de la surface à traiter, verser directement sur les surfaces ou appliquer avec un chiffon ou une éponge.
- Mouiller complètement les surfaces avec le produit, laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Ne pas utiliser comme bain désinfectant.
- Dans le cas d'un traitement contre les bactéries et levures avec un temps de contact de 5 minutes la surface doit être propre avant l'utilisation du produit.
- Pour une efficacité fongicide, nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application du produit.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation et avant toute manipulation d'aliments.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Le port d'une protection oculaire durant la phase de manipulation du produit est recommandé.
- L'application de contrôles techniques pour éliminer les résidus présents dans l'air est obligatoire (par exemple, ventilation dans les locaux) avant que les opérateurs ne soient autorisés à pénétrer dans les zones traitées après une désinfection de grande surface. Si nécessaire, une restriction d'attente d'une durée suffisante doit être mise en œuvre pour permettre l'élimination des résidus dans l'air.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ajouter des précisions le cas échéant ex film plastique), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker le produit dans son contenant original dans un endroit frais, sec et correctement ventilé.
- Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
- Garder à l'abri de la lumière.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

La désinfection d'instruments ou matériels qui relèvent de la réglementation (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par cette autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	INSPEC IPA				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (% m/m)
Propan-2-ol (technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	64

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	2
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (% m/m)	
					Min	Max
Propan-2-ol (technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	64	64

2.2. Types de formulations

AL (autres liquides) – lingettes prêtes à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Liquide inflammable catégorie 2 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H225: Liquide et vapeur hautement inflammable H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225: Liquide et vapeur hautement inflammable H319: Provoque une sévère irritation des yeux H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264: Se laver ... soigneusement après manipulation P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P370+P378: En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu/récipient dans...

Note	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
------	----------------------------------------------------------------------------------

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Utilisateurs professionnels

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces en salles propres en milieu industriel (biopharmaceutique et dispositifs médicaux) ainsi que dans les laboratoires
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Essuyage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	6 lingettes par m ² Temps de contact (bactéries et levures): 5 min Application à température ambiante (20 ± 2 ° C).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Lingettes (55% cellulose / 45% polyester) imprégnées. Sachet en plastique laminé PET/EVOH/PE - 50 lingettes

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Mouiller complètement les surfaces avec le produit (6 lingettes par m² de surface), laisser agir pendant le temps de contact préconisé.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant l'emploi et respectez toutes les instructions fournies.
- Se référer au plan d'hygiène en place afin de s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Nettoyer soigneusement les surfaces avant l'application des lingettes.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains après utilisation et avant toute manipulation d'aliments.
- Eviter le contact avec les yeux. Les lingettes utilisées doivent être éliminées dans un récipient fermé.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ajouter des précisions le cas échéant ex film plastique), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker le produit dans son contenant original dans un endroit frais, sec et correctement ventilé.
- Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
- Garder à l'abri de la lumière.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Durée de conservation: 2 ans

6. Autre(s) information(s)

La désinfection d'instruments ou matériels qui relèvent de la réglementation (UE) 2017/745 sur les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par cette autorisation.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	INSPEC IPA				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (% m/m)
Propan-2-ol (technique)	Propan-2-ol	Substance active	67-63-0	200-661-7	64